JUSTICES DE PAIX DES DISTRICTS DU JURA - NORD VAUDOIS ET DU GROS-DE-VAUD

Case postale Rue des Moulins 10 1401 Yverdon-les-Bains JS25.010132/CMM/coj

JUGE DE PAIX DES DISTRICTS DU JURA - NORD VAUDOIS ET DU GROS-DE-VAUD

Interdiction de stationner

Immeuble sis ch. de Champs-Colomb 1 A-B-C, 1438 Mathod Parcelle RF n° 6 Mathod

Du: 11 avril 2025

Vu la requête déposée par la PPE DOMAINE DES MERISIERS, à Mathod, représentée par BERNARD NICOD YVERDON SA :

considérant que la partie requérante établit, par état descriptif conforme au Registre foncier, être propriétaire de l'immeuble situé au ch. de Champs-Colomb 1 A-B-C, 1438 Mathod (parcelle n° 6 plan feuille 1001),

qu'elle souhaite affranchir ce fonds d'une interdiction de stationner dans le but d'en empêcher un usage qu'elle estime abusif,

que les conditions légales sont remplies,

le juge de paix,

appliquant les articles 258 à 260 du Code de procédure civile suisse :

- interdit à quiconque ayants droit exceptés de stationner sur cette propriété, sous peine d'amende selon la loi sur les contraventions ;
- II. a u t o r i s e la partie requérante à doter, à ses frais, les endroits et places soumis à réglementation, de panneaux adéquats indiquant le type d'interdiction et mentionnant le texte indiqué sous chiffre I ci-dessus ;
- III. dit que cette décision sera affichée au pilier public de la Commune de Mathod par l'autorité municipale et sur les lieux-mêmes par la partie requérante ;
- IV. arrête à fr. 200,-- les frais de la présente décision.

Céline MERMINOD

La juge de paix

Du même jour

La présente décision est notifiée à la partie requérante.

Elle est communiquée au greffe municipal de la Commune de Mathod en vue d'affichage au pilier public.

La mise à ban peut être contestée par le dépôt d'une opposition au tribunal dans les 30 jours à compter du jour où l'avis est publié et placé sur l'immeuble. Ce délai n'est pas suspendu par les féries (art. 145 al. 1 à 3 CPC). L'opposition n'a pas besoin d'être motivée.

a juge de paix

Céline MERMINOD

Copie certifiée conforme à l'original

PAIX DI

Le greffier:

60796X